



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 20252

Texte de la question

M. Yves Foulon appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la proposition du «collectif national 4A» (Alliance des associations pour les personnes Asperger ou autistes de haut niveau) relative à la création d'une journée nationale dédiée au syndrome d'Asperger. La date choisie par le collectif 4A serait le 18 février, date de naissance de Hans Asperger, médecin autrichien qui a le premier décrit ce syndrome. Le syndrome d'Asperger est un trouble envahissant du développement qui fait partie de l'extrémité « haute » du *continuum* autistique. Les principales perturbations des personnes atteintes d'autisme de « haut niveau » ou du syndrome d'Asperger touchent la vie sociale, la compréhension et la communication. Il est essentiel que les enfants atteints de ce syndrome puissent évoluer en milieu ordinaire compte tenu de leur haut potentiel. Durant leur scolarité, la présence d'une auxiliaire de vie scolaire est nécessaire et réellement bénéfique. À l'âge adulte, pour les aider à s'intégrer au sein de la société, un accompagnement par un référent reste essentiel. Il s'agit donc d'organiser un soutien tout au long de la vie des personnes qui souffrent de ce syndrome. Il est donc important que le diagnostic établi selon les critères internationaux soit posé le plus tôt possible, afin que ces personnes puissent bénéficier d'une prise en charge adaptée. La création d'une journée nationale permettrait par conséquent de faire connaître à un large public le syndrome d'Asperger. C'est pourquoi il souhaite savoir si le Gouvernement envisage d'instaurer une journée nationale dédiée au syndrome d'Asperger afin de permettre une meilleure information des familles et des médecins sur ce syndrome méconnu et souvent diagnostiqué trop tardivement.

Texte de la réponse

Le syndrome d'Asperger est un trouble du développement encore mal connu. Les grandes capacités intellectuelles des personnes leur permettent en effet de dissimuler leurs difficultés sociales. Dédier une journée à l'information des professionnels et des familles est donc une piste intéressante pour favoriser un diagnostic le plus précoce possible. Les personnes avec Asperger bénéficieront par ailleurs des avancées permises par le troisième plan autisme, adopté le 2 mai dernier par le Gouvernement, notamment sur le plan de la recherche et de l'accompagnement médico-social (création de 550 places en services d'éducation spécialisée et de soins à domicile - SESSAD et de 700 unités d'enseignement en maternelle, pour assurer une inclusion scolaire précoce). Les questions de l'accompagnement à l'école et de l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap seront examinées au cours du comité interministériel, lequel se réunira cette année pour la première fois depuis sa création en 2009.

Données clés

Auteur : [M. Yves Foulon](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20252

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2364

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8138